



**HAL**  
open science

# Territorialisation et enclaves littorales dans les îles de la Caraïbe

Michel Desse

► **To cite this version:**

Michel Desse. Territorialisation et enclaves littorales dans les îles de la Caraïbe. *Etudes Caribéennes*, 2005, 3, pp.9-14. 10.4000/etudescaribeennes.543 . hal-01174357

**HAL Id: hal-01174357**

**<https://hal.science/hal-01174357>**

Submitted on 9 Jul 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Michel Desse

## Territorialisation et enclaves littorales dans les îles de la Caraïbe

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

### Référence électronique

Michel Desse, « Territorialisation et enclaves littorales dans les îles de la Caraïbe », *Études caribéennes* [En ligne], 3 | Décembre 2005, mis en ligne le 15 avril 2008, consulté le 09 juillet 2015. URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/543> ; DOI : 10.4000/etudescaribeennes.543

Éditeur : Université des Antilles et de la Guyane

<http://etudescaribeennes.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://etudescaribeennes.revues.org/543>

Document généré automatiquement le 09 juillet 2015. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Tous droits réservés

Michel Desse

## Territorialisation et enclaves littorales dans les îles de la Caraïbe

- 1 Les littoraux de la Caraïbe ont longtemps été considérés comme des espaces de l'envers, ouverts, libres, propriété de l'Etat donc de tous, opposables à la plantation qui hiérarchise la société, structure le paysage et identifie la richesse.
- 2 Aujourd'hui, les littoraux constituent les centres fonctionnels des îles, annexés parfois privatisés, ils apparaissent fortement territorialisés. Les facteurs qui expliquent ces transformations sont multiples. Les îles connaissent une forte tertiairisation de leurs économies qui s'accompagne de l'essor des villes. Les nouvelles populations citadines, perméables aux modes de vie américain et européen, consomment davantage nécessitant de nouveaux espaces de production, d'échange et l'extension des systèmes portuaires. La consommation se marque aussi dans l'espace par l'extension des zones résidentielles. Enfin, ces nouvelles sociétés tertiaires se tournent vers les loisirs où les littoraux et la mer occupent une place importante. Cette rapide juxtaposition des modes de vie attirés par les rivages, entraîne la formation de territoires plus ou moins enclavés et conditionnés par de nombreux facteurs.
- 3 La Caraïbe est une région touristique majeure ; c'est aussi une aire d'accueil aux flux migratoires d'Américains et d'Européens auxquels se mêlent les migrants de retour des diasporas insulaires. Ces nouveaux arrivants accentuent les distorsions sociales par leur niveau de vie plus élevé et leur mode de vie hédoniste. Cette apparente et clinquante richesse transforme les regards des insulaires et favorise un certain mimétisme. Tout ceci contribue à creuser l'écart des revenus et finalement à juxtaposer, voire à s'entrechoquer des modes de vie qui s'opposent. Une minorité souvent d'origine internationale accapare certains territoires pour le profit ou les loisirs, copiée et enviée par la majorité qui tend à reproduire à son échelle, le mode de vie et d'habitat. Une partie de la population, plus ou moins importante selon les îles, survit dans un monde parallèle à leurs richissimes voisins.
- 4 Les politiques touristiques favorisent aussi la ségrégation socio spatiale quand les niveaux économiques des insulaires et des touristes présentent de grandes différences. La concentration des touristes dans les grands complexes hôteliers et les clubs de vacances est alors de mise puisque la diffusion de l'activité touristique au sein de la population locale demeure difficile.
- 5 Certaines chaînes hôtelières de Punta Cana à Saint-Domingue pratiquent un véritable apartheid entre les clients et le personnel insulaire. Les horaires de travail permettent de limiter les contacts qui sont quasiment impossibles à l'extérieur de l'hôtel puisque le personnel loge dans un quartier à l'écart. Même les arrêts de bus sont différents. A Cuba, le gouvernement développe les grands complexes intégrés afin de limiter, pour des raisons politiques les pérégrinations des touristes itinérants. A Haïti comme à la Jamaïque, la misère et l'insécurité nécessitent le repli sur les hôtels, parfois véritables camps retranchés. Quand la différence du niveau de vie entre les touristes et les insulaires se réduit, le grand hôtel s'ouvre davantage aux élites locales et aux classes moyennes. La ségrégation raciale s'atténue mais demeure sociale.
- 6 L'amélioration du niveau de vie induit une plus grande exigence de confort, la recherche du mieux-être et les sociétés insulaires se tournent vers les loisirs. Afin de répondre aux nouvelles exigences des sociétés tertiaires insulaires et face à la nécessité d'attirer des touristes dans un contexte de concurrence, les pouvoirs publics embellissent les fronts de mer afin de valoriser les paysages. La lutte contre l'insalubrité et la mise en protection des biens et des personnes liées à la prise en compte des houles cycloniques et des risques de tsunami sont couramment employées par les édiles pour reclasser des quartiers littoraux, accentuant les phénomènes de ségrégation sociale. La préservation de l'environnement participe à ce souci de mieux vivre. Finalement, les politiques de gestion correspondent à une marchandisation des rivages qui prennent de la valeur, ne devenant accessibles qu'aux plus riches ou à l'Etat. Les enclaves littorales se déclinent à des échelles différentes entrecroisant parfois les territoires.

- 7 Au niveau mondial, certaines îles de la Caraïbe comme les Bahamas, les îles Vierges, Antigua et Barbuda, Turks et Caïcos, Saint-Barthélemy sont devenues des paradis fiscaux, véritables enclaves de l'antimonde. Ils ont prospéré grâce à la faiblesse de l'imposition sur les revenus et sur les bénéfices pour les investisseurs étrangers, attirant de ce fait les investissements, manipulés par le biais de sociétés écrans et de services financiers offshore multiples. La discrétion bancaire permet le blanchiment de l'argent issu des trafics de drogue, de vente d'armes ou de la prostitution. Dans le domaine maritime, les Bahamas, Saint-Vincent, Antigua et Barbuda arrivent en tête des immatriculations sous pavillon de complaisance, offrant les avantages fiscaux ainsi que des réglementations minimales.
- 8 Au niveau insulaire, la ségrégation sociale entraîne la formation d'enclaves fermées à la société globale. Il s'agit de territoires privatisés et occupés par de luxueuses villas à Antigua, Punta Cana, Saint-Barthélemy et à une échelle moindre sur certaines pointes des communes du Robert ou du François à la Martinique. Parfois l'enclavement est poussé, doublé d'une volonté de marquer une rupture en construisant sur un îlot comme l'îlet Boissard situé dans le Petit-Cul-de-Sac-Marin, face à Pointe-à-Pitre où les riches familles békés et grands-blancs construisent leurs luxueuses villas. On trouvera dans les Grenadines, la même volonté de rupture par la distance et l'argent à l'île Moustique réservée à la jet set établie ou à Palm Beach Island, île-hôtel pour la jet set de passage. Les enclaves fonctionnelles sont aussi très nombreuses et tendent à cloisonner et parfois à fermer le littoral aux populations locales.
- 9 Les fonctions stratégiques ont légitimé la création d'enclaves avec la construction de forts militaires et de batteries. Tout ceci perd de son intérêt mais certaines constructions occupent encore le littoral comme le fort Saint-Louis implanté au centre-ville de Fort-de-France ou celui de Castries qui commande l'entrée de la rade. Les Etats-Unis conservent encore certaines bases militaires à Vieques (Puerto-Rico), aux Bahamas, à Guantanamo au sud-est de Cuba, et aussi des zones stratégiques de stockage d'hydrocarbures comme celle de Sainte-Lucie.
- 10 Les îles-prisons sont aussi nombreuses, enclaves par excellence ; on pense aux îles du Salut au large de la Guyane mais aussi à Terre-de-Bas des Saintes qui accueillait des bagnards anamites. La plus célèbre aujourd'hui reste la prison des Talibans et des membres des réseaux islamiques sur la base militaire américaine de Guantanamo.
- 11 Les zones industrialo-portuaires tendent aussi à se couper des villes portuaires auxquelles elles étaient autrefois intimement mêlées. La nécessité de sécuriser certaines zones de stockage (hydrocarbures, produits chimiques, engrais) et de diminuer les vols ont entraîné la construction généralisée d'enceintes matérialisant l'enclave.
- 12 Les zones franches commerciales et industrielles souvent installées à proximité des littoraux, constituent aussi des enclaves territoriales dédouanées (Desse m, Hartog T, 2003). Elles occupent des points stratégiques dans la Caraïbe et correspondent souvent aux ports d'éclatement ou hub : Miami, Pointe-à-Pitre, Puerto Rico ou Colòn. La zone franche commerciale est située en général dans un port (Pointe-à-Pitre ou Freeport aux Bahamas) ou contigu à celui-ci (Miami) et à proximité d'un aéroport (Wajay à la Havane). Les entreprises utilisent les installations et les services de la zone libre pour importer, entreposer, assembler et réexporter une vaste gamme de produits.
- 13 *Les duty free*, magasins et boutiques détaxés spécialisés dans la vente de spiritueux, de tabac, de parfum et d'articles de luxe sont une autre forme de zone franche commerciale. Leur développement dans la Caraïbe s'explique par l'importance des flux touristiques par les airs et par les paquebots de croisière. Ces zones en duty free se localisent aussi dans les aéroports internationaux à Miami, Saint-Martin, Pointe-à-Pitre ou à Bridgetown. Cependant, c'est dans les ports qu'elles prennent leur ampleur en lien avec le tourisme de croisière. Ainsi à Miami Seaport, 3,2 millions de passagers embarquent chaque année et constituent une clientèle captive pour les centres duty-free qui se multiplient. Cette activité peut jouer un rôle décisif pour l'économie des petites îles comme les îles Vierges, les Bahamas, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. De même à Castries, les zones duty free du centre et de la Pointe Séraphine constituent le moteur de l'activité commerciale du centre-ville.
- 14 *Les zones franches commerciales* couvrent des espaces plus étendus et sont les lieux de transactions de commerces et de marchandises de grande ampleur. Elles peuvent se localiser

dans les petites îles puisqu'elles ne concernent parfois que des étendues modestes. Aruba possède cinq zones franches situées près des ports de Oranjestad, de la capitale et de Barcadera. Aux Bahamas, Freeport est doté d'une zone franche située entre le port et l'aéroport. Ces espaces dédouanés se sont diffusés dans l'ensemble de la Caraïbe. Les premières zones franches s'établissent en 1948 à Colón au Panama, dans les années 1970 en Floride et aux Bahamas, en 1990 à Belize, en 1991 à la Barbade et en Guadeloupe et en 1996 à Cuba.

15 *Les zones franches industrielles* qui nécessitent des installations étendues et des terrains plats sont essentiellement implantées le long des littoraux continentaux (Floride, Nicaragua, Salvador, Guatemala, Mexique) et dans les grandes Antilles (Cuba, Puerto-Rico, Saint-Domingue, Haïti). La zone franche industrielle procure des bâtiments et des services en vue d'activités de fabrication, de transformation et de stockage. Les firmes généralement multinationales, installées dans les zones franches sont exemptes de droits de douane, d'impôts et de taxes et peuvent rapatrier librement leurs capitaux. Elles bénéficient le plus souvent de dérogations à la législation du travail dans le sens de la modération salariale et du minimum de protection sociale.

16 Les zones franches industrielles jouent un rôle important dans les organisations régionales et tendent à renforcer les pôles urbains et les ports. A Cuba, les zones franches commerciales et industrielles, dont le principe est accepté depuis 1996, renforcent le poids économique de la Havane. Elles se localisent à Berroa (10 km du port de la Havane), dans le port de Mariel et à Wajay à un kilomètre de l'aéroport de la Havane. Vingt-sept nationalités ont déjà investi dans ces zones et la République Cubaine espère qu'elles entraîneront le reste de l'économie.

17 Les fonctions touristiques induisent aussi la constitution d'enclaves comme l'île-hôtel, le club de vacances, la coquille hôtelière (Gay JC, 2000) qui sont alors inaccessibles à la majorité de la population locale et qui annexent le littoral devenu plage privée, gardée et surveillée. La juxtaposition de coquilles hôtelières et de clubs entraîne parfois l'exclusion et le déplacement des populations insulaires. L'enclave est alors totale. Des dynamiques similaires apparaissent quand se forme une zone résidentielle de luxe (Chardon JP, Hartog T, 1995). Les hauts murs, les systèmes de surveillance et le prix du foncier garantissent la ségrégation sociale.

18 Les espaces naturels protégés constituent aussi des enclaves littorales plus ou moins étendues. Ces aires sanctuarisées peuvent évoluer dans le temps, s'agrandir, passer du stade de réserve à celui de Parc Naturel, devenir site Patrimoine Mondial de l'Humanité. Elles disparaissent parfois après quelques années, c'est le cas des zones de cantonnement de pêche établies pour quatre ou cinq ans et que l'on recrée ailleurs.

19 La nécessaire préservation s'accompagne d'une réglementation qui limite les pratiques traditionnelles. Des portions de territoire échappent ainsi aux populations, surtout quand elles ne sont pas parties prenantes de la gestion. De fait une certaine ségrégation s'opère au profit de certains touristes qui optent pour l'écotourisme et surtout pour les concepteurs, les scientifiques qui ont l'accord pour débarquer sur l'îlet en réserve.

20 La multiplication des enclaves territoriales du littoral est génératrice de conflits et de phénomènes de territorialisation et d'appropriation de l'espace. Dans les Antilles françaises, suite aux travaux de la Commission de Validation des Titres, certains occupants de la zone des 50 pas géométriques se sont matériellement emmurés, privatisant à outrance le bord de mer. Cela concerne les enclaves résidentielles de luxe mais aussi les constructions plus modestes comme les quelques maisons qui bordent la mangrove de la baie du Petit Galion au Robert.

21 Le conflit porte parfois sur des espaces plus grands, peut-être plus ouverts avec la possession des DCP en mer. Les pêcheurs qui installent des Dispositifs de Concentration de Poisson (DCP) privatisent en quelque sorte l'espace maritime autour des bouées et s'opposent alors à leurs concurrents des ports et parfois des îles voisines qui revendiquent le libre accès à la ressource. Sur la plage, la multiplication des formes de loisirs entraîne aussi des conflits d'utilisation de l'espace entre surfeurs et pratiquants des autres sports de glisse, entre voiliers au mouillage et pêcheurs à la senne de plage.

22 La territorialisation est aussi portée par les délinquants qui opèrent le long des plages et des sites touristiques qui finalement ne peuvent parfois guère être fréquentés à certaines heures de la journée. De même de nombreux mouillages forains demeurent risqués à la Dominique,

à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent et quasiment impossibles à Haïti ou à la Jamaïque. Des littoraux de non-droit apparaissent dans les zones où le narcotrafic est important. L'extrême sud-ouest du golfe de la Gonave est ainsi contrôlé par les trafiquants de cocaïne qui profitent de la pauvreté et de l'absence des services de l'Etat pour s'approprier les littoraux et limiter les aménagements qui permettraient le développement et le désenclavement. Cette réalité se rencontre aussi sur la côte est de Saint-Vincent où certains voiliers isolés sont régulièrement attaqués et certains brûlés quand ils mouillent à proximité des plages de chargement de cannabis.

23 Ainsi dans toutes les îles, le même processus de morcellement du linéaire côtier limite finalement son accès, qu'il s'agisse d'enclaves légitimées par le développement économique, la préservation des aires naturelles remarquables ou au contraire la privatisation d'une parcelle de vue marine ou de territoires de l'antimonde. Finalement les conflits du littoral reposent paradoxalement sur une assise foncière qui tend à l'exclusion à une époque où l'attrait de la mer est très fort. Ce sont sans doute les insulaires eux-mêmes qui pâtiront de ces nouvelles dynamiques. Ils n'auront pas les moyens d'acquérir le foncier et cela risque de renforcer la ségrégation et les rancœurs qui l'accompagnent dans le contexte déjà délicat de sociétés créoles insulaires. Dans ces conditions, la gestion intégrée du littoral constitue un bon moyen de garantir un accès plus juste et solidaire aux rivages de la Caraïbe.

---

### **Bibliographie**

- Archer E. 1998. Tourism in Barbados. Caribbean geography. Barker D, Newby C, Morrissey M (dir), IRP, Kingston, p. 172-178.
- Burac M. 1999. L'occupation touristique de Paradise Island (Nassau-Bahamas). *Terre d'Amérique n°2, GEODE Caraïbe*. Karthala, Paris. P. 267-297.
- Chardon J.-P., Hartog T. 1995. Saint-Barthelemy, un choix et ses limites. *Cahiers d'Outre-Mer n° 48*, Bordeaux, p. 261-176.
- Chardon J.-P., Hartog T. 1995. Saint-Martin ou l'implacable logique touristique. *Cahiers d'Outre-Mer n° 48*, Bordeaux, p. 21-33.
- Connell J. 1998. Tourism in Anguilla. Caribbean geography. Sous la direction de Barker D, Newby C, Morrissey M, IRP, Kingston, p. 165-171.
- Corbin A. 1988. Le territoire du vide, l'Occident et le désir du rivage : 1750-1870. Aubier, collection historique, Paris, 411 p.
- Desse M. 1996. L'inégale maritimité des villes des départements d'Outre-Mer insulaires. La maritimité aujourd'hui. Sous la direction de F Péron, géographie et Culture. L'Harmattan, Paris, p. 241-249.
- Desse M. 1999. La diffusion touristique dans les Antilles françaises. *Atlas permanent du littoral, n°4*, CNRS, Géolittomer, UMR 6554/Infomer. p. 28.
- Desse M. 2001. Les fronts de mer : supports urbanistiques et touristiques en Guadeloupe et Martinique. *Terres d'Amérique n°3*, Karthala, Paris, p. 343-353.
- Desse M., Hartog T. 2003. Zones franches, offshore et paradis fiscaux: l'antimonde légal. Paris, *Mappemonde n° 72*, Belin Reclus, p. 21-24.
- Desse M. 2004. Les littoraux de la Caraïbe insulaire, des territoires en mutation. Vol II, HDR, Université de Paris IV-Sorbonne, 286 p.
- Godard H., Hartog T. 2003. Le Bassin caraïbe: des contrastes nuancés au sein du tiers monde le plus développé. *Mappemonde n° 72*, Belin Reclus, p. 3-5.
- Godard H., Hartog T. 2003. Le Bassin caraïbe: lac état-unien ou méditerranée américaine. *Mappemonde n° 72*, Belin Reclus, p. 6-11.
- Lorah P. 1998. Tourism in Antigua. Caribbean geography. Sous la direction de Barker D, Newby C, Morrissey M, IRP, Kingston. P. 191-195.

---

### **Pour citer cet article**

Référence électronique

Michel Desse, « Territorialisation et enclaves littorales dans les îles de la Caraïbe », *Études caribéennes* [En ligne], 3 | Décembre 2005, mis en ligne le 15 avril 2008, consulté le 09 juillet 2015.  
URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/543> ; DOI : 10.4000/etudescaribeennes.543

---

### ***À propos de l'auteur***

**Michel Desse**

Université de Poitiers, UFR Sciences Humaines et Arts, département de géographie,  
Michel[point]Desse[at]mshs[point]univ-poitiers[point]fr

---

### ***Droits d'auteur***

© Tous droits réservés

---